



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLION, Maire.

Présents : M. Philippe BELLION; Joël BEAUGEARD; Jacques BOURDIN; Claire COURRAUD, Sophie DE LIL, Michel FOSSIER, Christophe GATTEPAILLE, Marie GAUTIER; Sylvie GEFFRAY, David GLOTIN, Romane GRIERE, Karine HERVY, Marie JOSSO, Nicolas LEJEUNE, Adrienne SAGE.

Procurations : Jean-Claude HERMANT donne procuration à Michel FOSSIER; Gilbert UM donne procuration à Nicolas LEJEUNE.

Excusé : Hugues LEGENTILHOMME.

Secrétaires de séance : Joël BEAUGEARD et Nicolas LEJEUNE.

Date de convocation : 20 avril 2016

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 mars 2016. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

1/ SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 20 avril 2016, Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances, présente la proposition de tableau des subventions aux associations pour l'année 2016. De plus, M. le Maire rappelle que les associations de Ste-Anne bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales et des terrains municipaux, dans des conditions définies par la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'augmenter de 2%** le montant des subventions aux associations pour l'année 2016

- Fixe le montant des subventions pour 2016 à **19 914,80 €** conformément au tableau ci-après :

Objet	Vote
Jeunesse, Sports, Musique	6 155,00 €
Association adhérant à une fédération ou autre groupement	5 515,00 €
Football	1 724,00 €
TSA sur Brivet	1 348,00 €
Tennis de table	464,00 €
Basket Ball	1 129,00 €
L'éveil du Brivet	850,00 €
Association non adhérent à une fédération	640,00 €
VTT Brivetais	320,00 €
Badminton	320,00 €
Culture Loisirs Environnement	1 600,00 €
Arts et Loisirs du Brivet	320,00 €
Association Culturelle et Historique Brivetaise	320,00 €
Société de chasse	320,00 €
Les Aînés Brivetais	320,00 €
U,N,C-A,F,N (Union Nationale des Combattants)	320,00 €
Famille-Santé-Humanitaire Divers	3 003,00 €
Les Miniminots	329,00 €
Restaurant du cœur de Pontchateau (en bon d'achat)	329,00 €
Missions étrangères	329,00 €
ADMR	329,00 €
ADAR	329,00 €
ADT 44 (Aide à domicile pour tous)	329,00 €
APLS (Association pour les soins à domicile)	329,00 €
PACTES	700,00 €
Humanitaire santé	2 435,00 €
AFM (Association Française contre les Myopathies)	142,00 €
APF (Association des Paralysés de France)	142,00 €
Les Virades de l'Espoir	142,00 €
France Adot 44	142,00 €
La Ligue contre le cancer	142,00 €
AFSEP (Association Françaises des Sclérosés En Plaques)	142,00 €
APAJH 44 (Association Pour Adulte et Jeunes Handicapés)	142,00 €
FNATH (Fédé. Nat. des Accidentés du Travail et des Handicapés)	142,00 €
APRA (Association des Parents Résidents et Amis) de la maison d'accueil spécialisée de Couéron	142,00 €
ADAPEI (Assoc. Départementale d'Aide Pour l'Enfance Inadaptée)	142,00 €

Secours Catholique	142,00 €
Secours populaire	142,00 €
Croix rouge	142,00 €
Service Conseil Logement	142,00 €
Alcool Assistance	142,00 €
Vie libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme et lutte contre les causes	142,00 €
La Prévention routière	111,00 €
AFDI Loire Atlantique	52,00 €
Associations des écoles	6 082,00 €
Principe en 2015 :12,46 € par élève	
Association parents Jean de la Fontaine	2 819,00 €
Association parents St Michel	2 273,00 €
Union sportive (2015): 2,42 €/élève	
Ecole Jean de la Fontaine (USEP)	548,00 €
Ecole Saint Michel (UGSEL)	442,00 €
Subventions Exceptionnelles	639,80 €
Football (Etagères salle des sports)	139,80 €
VTT (signalisation)	500,00 €
TOTAL	19 914,80 €

2/ ACTION EN JUSTICE SUITE À LA POLLUTION AUX HYDROCARBURES

M. le Maire rappelle au Conseil que, le mardi 5 avril 2016 à 10 h 19 l'établissement Total Raffinerie a signalé une fuite d'hydrocarbures suite à une détérioration du pipeline « DONGES (44) - VERN SUR SEICHE (35) ». Cet incident s'est produit sur une zone de chantier, mené par la société Armor Réseaux Canalisations, pour le compte d'ERDF, au lieu-dit « Tragouët » sur la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet (44).

L'exploitation du pipeline a été immédiatement stoppée et le tronçon concerné isolé. Les équipes de la Préfecture, du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), de l'Agence régionale de la santé (ARS) et de la raffinerie sont mobilisées sur place, avec des moyens de pompage et d'isolement.

Par mesure de précaution, des maisons ont été évacuées. Le périmètre d'évacuation ne concernait que le village de Tragouët et l'habitation du Guignaud. Des solutions de relogement ont été mises en place pour les habitants de ces deux hameaux. A ce jour, quatre logements sont toujours concernés par cette mesure d'évacuation.

La Mairie a également informé les personnes possédant un puits ou point d'eau naturel sur la Commune qu'il convenait d'éviter la consommation d'eau des puits et points d'eau naturels et d'utiliser exclusivement l'eau provenant du réseau public d'eau potable.

La société Véolia a mis de l'eau embouteillée à disposition de la population concernée en Mairie de Ste-Anne.

Dès le mardi 5 avril au soir, la Commune a organisé, en partenariat avec le SDIS, une information au porte-à-porte afin d'apporter tous les renseignements nécessaires aux personnes résidant dans un périmètre élargi autour de la zone concernée par la pollution.

Le jeudi 7 avril, la Mairie a organisé une réunion à destination du public susceptible d'être concerné par la pollution, en présence de Mme Véronique SCHAAF, Sous-préfète, et des représentants de tous les organismes mobilisés pour la gestion de cette crise (SDIS, ARS, CEDRE, société TOTAL...). Une conférence de presse s'est tenue à l'issue de cette rencontre.

Le Maire déplore fortement cet incident dont l'impact écologique peut être qualifié de majeur, même si la mesure précise des dégradations subies par l'environnement nécessite des études approfondies dans le temps. En effet, l'évaluation des effets environnementaux se poursuit pendant plusieurs semaines, en parallèle des chantiers de dépollution, afin de disposer d'un bilan précis sur les effets de cet événement sur la faune et la flore.

Conformément à ce qu'il avait annoncé dans le communiqué de presse du 6 avril 2016, M. le Maire a déposé plainte auprès de la gendarmerie, le jeudi 14 avril 2016, contre les sociétés E.R.D.F et Armor Réseaux Canalisations suite à la pollution aux hydrocarbures.

Pour le suivi de cette affaire, M. le Maire a sollicité l'assistance de la société d'avocats Caradeux Consultants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la démarche de dépôt de plainte contre les sociétés E.R.D.F et Armor Réseaux Canalisations engagée par le Maire suite à la pollution aux hydrocarbures
- **Donne** délégation au Maire pour poursuivre les actions en justice relative à cette pollution, et notamment en vue de permettre à la Commune de se constituer partie civile.

3/ ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UNE ZONE COMMERCIALE À SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'une enquête publique est en cours depuis le jeudi 31 mars et jusqu'au lundi 2 mai 2016 inclus, soit pendant trente-deux jours consécutifs, au sujet du projet de création d'une zone commerciale à Sainte-Anne-sur-Brivet, porté par la société SERENIS. Il s'agit d'une opération réglementée en application du Code de l'environnement.

Mme Françoise BELIN, attachée principale de la ville de Nantes retraitée, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

La Commune de Ste-Anne procède à l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête publique.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques principales du dossier et en expose les enjeux. Il rappelle que ce projet de création d'une zone commerciale à La Hirtais est soutenu par la Commune de Ste-Anne-sur-Brivet et la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois depuis plusieurs années, conformément au Schéma de cohérence territoriale (SCOT), au Plan d'occupation des sols (POS) actuellement en vigueur et au nouveau projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté en janvier 2016. Il indique que les impacts environnementaux ont été étudiés par les services concernés.

L'arrêté préfectoral du 8 mars 2016 invite le Conseil Municipal de Sainte-Anne-sur-Brivet à donner son avis sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Émet un avis favorable** sur le projet de création d'une zone commerciale à Sainte-Anne-sur-Brivet
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet de Loire-Atlantique et à Mme la Commissaire-enquêteur.

4/ RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : VALIDATION DU PRÉ-PROGRAMME

Sensible à la nécessité de réaliser des économies d'énergie, soucieuse de garantir l'utilisation de ses bâtiments publics dans de bonnes conditions de sécurité, animée par la volonté de permettre aux associations d'exercer leurs activités dans des circonstances favorables et motivée par le souhait d'assurer aux personnes en situation de handicap une égalité d'accès aux établissements recevant du public (E.R.P.), la Commission Urbanisme - Équipements, suite à sa réunion du 11 avril 2016, propose au Conseil d'engager un projet de rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente.

Le pré-programme se présente comme suit :

- Mise aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées
- Changement des ouvertures
- Peinture
- Amélioration du système de chauffage - ventilation
- Aménagement global et esthétique
- Extension éventuelle

Ce pré-programme comporte deux tranches :

- 1) une tranche ferme : rénovation des locaux existants, pour un coût estimatif de 320 000 € H.T.
- 2) une tranche conditionnelle : extension (Nord ou Sud) pour un coût estimatif de 130 000 € H.T.

Le coût estimatif global des travaux s'établirait donc à 450 000,00 € H.T.

Un phasage des travaux est envisagé :

- ✓ Phase 1 : mise à jour du système de chauffage (changement de la chaudière) pour le mois de septembre 2016
- ✓ Phase 2 : réalisation de l'essentiel des travaux au cours de l'année 2017

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le pré-programme, tel qu'exposé ci-dessus, pour un montant estimatif global de travaux de 450 000,00 € H.T.
- **Autorise** M. le Maire à engager la procédure de passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre

5/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE SES DÉLÉGATIONS

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les contrats ci-après :

Objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Engazonnement stade	REDON CLOTURE AMENAGEMENT (Bains sur Oust - 35)	982,38 €	1 178,86 €
Impression PLU	TIRVIT (St Nazaire -44)	2 565,42 €	3 078,50 €
Salle polyvalente	ROUSSELEAU ECI (Bouvron -44)	866,18 €	1 039,42 €
Feu d'artifice	FEERIE (St Herblain - 44)	2 500,00 €	3 000,00 €
Porte alu Pirogues	ATLANTIQUE OUVERTURES (Vigneux de Bretagne - 44)	2 432,25 €	2 918,70 €
Total		9 346,23 €	11 215,48 €

INFORMATIONS DIVERSES

1- Maison de santé : Jacques BOURDIN, Adjoint à l'urbanisme, indique que le chantier avance dans de bonnes conditions et respecte le planning prévisionnel des travaux. Les plafonds vont être abaissés de 7 cm au lieu des 20 cm prévus initialement. Des coffres vont être créés pour intégrer la V.M.C. dans les cabinets médicaux. M. le Maire précise qu'il a été décidé de ne pas souscrire d'assurance dommages - ouvrage.

2- Étude de programmation urbaine au bourg :

Les groupes composés d'élus municipaux et de représentants de la société civile poursuivent leur travail, avec l'assistance du cabinet d'études Paysages de l'Ouest (St-Herblain - 44), sur les deux thématiques suivantes :

- Réflexion sur le devenir de l'école publique
- Construction de logements : logements locatifs sociaux, logements intermédiaires pour seniors, logements en accession à la propriété.

3- Espaces verts : Lors de la réunion du samedi 23 avril 2016, la Commission Voirie - Aménagement - Environnement a décidé de procéder à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. Elle a choisi l'offre de la société PITARD (Saint-Nazaire), pour un prix d'achat de 22 850 € H.T. et une reprise de l'ancienne tondeuse de 8 000 € T.T.C., soit un coût net de 14 850 € pour la collectivité.

4- Restauration scolaire : Une porte va être installée au niveau du hall de l'espace « Les Pirogues » pour permettre un accès direct à la cour située du côté de la rue de l'étang. Cela facilitera les déplacements des enfants pendant la pause méridienne.

5- Manifestations, fêtes et cérémonies :

- Victoire 1945 : La commémoration de cet évènement aura lieu le dimanche 8 mai. Le défilé partira de l'église à 11h45.
- Une projection du film « La famille Bélier » aura lieu lors de la séance de cinéma en plein air, le samedi 6 août 2016 à l'étang de La Couëronnais.
- Comme les années précédentes, un feu d'artifice aura lieu au cours de la fête de l'Etang se marre, le samedi 27 août 2016.
- L'inauguration de l'espace de rencontres sports jeunesse est prévue pour le mois de septembre prochain.

- 6- **Équipements sportifs** : Une réflexion sur la dénomination des équipements sportifs est en cours. Des propositions sont faites par les Conseillers lors de la séance.
- 7- **Communication** : La Commission « site Internet », composée de Marie JOSSO, Adrienne SAGE et Michel FOSSIER, a finalisé son travail de refonte du site Internet de la Commune. Le nouveau site est entré en fonction. Le Maire remercie vivement la Commission pour le travail effectué.
- 8- **Services municipaux** : Christophe BALU effectue un stage aux services techniques du lundi 4 au vendredi 29 avril 2016.
- 9- **Terrain des sports** : Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations, indique qu'une réflexion est en cours sur l'aménagement des anciens vestiaires de football.
- 10- **Prochaine séance du Conseil Municipal (prévisionnelle)** : Lundi 30 mai 2016 à 20h30.

Le Maire

Philippe BELLINOT

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM